

Commune :
MANTES-LA JOLIE (361)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1730 S
Document vérifié et numéroté le 02/09/2024
A PTGC VERSAILLES
Par MOLLARD STEPHANE
TECHNICIEN GEOMETRE
Signé

SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES
12 Rue de l'école des Postes
78015 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.30.97.46.00

ptgc.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AV
Feuille(s) : 000 AV 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 02/09/2024
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par DUVAL (2)
Réf. :
Le 02/09/2024

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

